

AVIS DE PUBLICITE

Occupation et exploitation de locaux à usage de boutique / concept store sur le site du Musée d'Art Contemporain de Lyon

a) Objet :

Occupation et exploitation des locaux à usage de boutique / concept store sur le site du Musée d'Art Contemporain de Lyon

b) Lieu d'exécution :

Musée d'Art Contemporain – 81 quai Charles de Gaulle – 69006 LYON

c) Caractéristiques principales :

- Occupation et exploitation de locaux à usage de boutique / concept store sur le site du Musée d'Art Contemporain de Lyon dans le cadre d'une concession domaniale à titre onéreux, avec un exploitant à choisir à l'issue de la consultation.
- Horaires d'ouverture : A titre indicatif, le Musée d'Art Contemporain est ouvert toute l'année, du mercredi au dimanche inclus de 11h00 à 18h00, y compris les jours fériés, à l'exception du 25 décembre, du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai, mais aussi des périodes de montages / démontages d'expositions, pendant lesquelles l'activité du Musée à l'égard du public est suspendue. En période de Biennale d'art contemporain, les jours et horaires sont plus étendus, de 11h00 à 18h00 du mardi au vendredi et de 11h00 à 19h00 les weekends, pouvant inclure quelques nocturnes
- L'ouverture de la boutique / concept store en dehors des horaires d'ouverture du Musée et en dehors des périodes d'expositions est possible (accès direct) ; elle est recommandée, mais sera laissée à l'appréciation de l'Exploitant.
- Occasionnellement, la boutique / concept store devra également être accessible lors des manifestations et événements organisés par le Musée, notamment en soirée, par exemple : vernissages, conférences, nocturnes, Nuit des musées, spectacles. La boutique / concept store sera encouragée à organiser des événements du type rencontres, dédicaces, animations, en concertation avec le Musée.

d) Durée de la convention :

La convention à intervenir prendra effet à compter de la date de signature des parties pour une durée de deux ans, reconductible deux fois (durée totale maximale de six ans).

e) Critères de jugement des offres :

- Prix : 30%
- Valeur technique : 60 %
- Développement durable : 10 %

f) Retrait des dossiers :

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation par demande électronique au contact suivant :

Mail : dac.saj.marches@mairie-lyon.fr

g) Dépôt des offres :

Modalités de transmission des offres : les candidats devront faire parvenir leur offre dans une enveloppe fermée par **lettre recommandée avec accusé de réception** à adresser à : VILLE DE LYON - Direction des Affaires Culturelles - 69205 Lyon cedex 01

- Date limite de réception des candidatures : **lundi 6 mars 2023 à 12h**

h) Renseignements :

Les demandes de renseignements sont à adresser, **exclusivement par écrit**, à l'adresse suivante :

Mail : dac.saj.marches@mairie-lyon.fr